

Inspection du travail des transports

Décision du 1^{er} décembre 1999 modifiant la décision du 30 mai 1997 relative à la compétence territoriale des directions régionales et subdivisions de l'inspection du travail des transportsNOR : *EQUN9910241S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
 Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
 Vu la décision du 30 mai 1997 modifiée relative à la compétence territoriale des directions et subdivisions de l'inspection du travail des transports ;
 Sur la proposition de l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports,
 Décide :

Article 1^{er}

L'article 4 de la décision susvisée du 30 mai 1997 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

DIRECTION régionale	DÉNOMINATION et localisation des subdivisions	COMPÉTENCE
Lille	Lille 1	Nord : toutes activités des cantons de Cysoing, Lannoy, Lille, Marcq, Roubaix, Tourcoing-Sud, Villeneuve-d'Ascq et de la commune de Tourcoing. Transports urbains de Lille.
	Lille 2	Nord : toutes activités des cantons d'Armentières, Haubourdin, La Bassée, Seclin, Pont-à-Marcq, Lomme, Quesnoy-sur-Deule, Tourcoing-Nord-Est, Tourcoing-Nord sauf communes de Tourcoing, Bailleul-Nord-Est, Bailleul-Sud-Ouest, Cassel, Hazebrouck-Nord, Hazebrouck-Sud, Merville, Steenvoorde.
	Valenciennes	Nord : toutes activités des arrondissements de Valenciennes, Douai, Cambrai, Avesnes.
	Arras	Pas-de-Calais : toutes activités des arrondissements d'Arras, Béthune et Lens.
	Calais	Pas-de-Calais : toutes activités des arrondissements de Saint-Omer, Calais, Boulogne et Montreuil. Nord : toutes activités des cantons de Bergues, Bourbourg, Coudekerque, Dunkerque-Est, Dunkerque-Ouest, Grande-Synthe, Gravelines, Hondshoote, Wormhout.
Rouen	Rouen	Eure : toutes activités. Seine-Maritime sauf arrondissement du Havre : toutes activités.
	Le Havre	Seine-Maritime : toutes activités de l'arrondissement du Havre.

Article 2

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} janvier 2000, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :

*L'inspecteur général du travail
 et de la main-d'œuvre des
 transports,
 S.-M. Saadia*